

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 352

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 9

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , pour la première fois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à alléger la rédaction de l'article 9 en supprimant une précision superfétatoire.